L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 3 SEPTEMBRE.

L'Internationale en Espagne.

Le document que nous publions ci-dessous nous est envoyé d'Espagne par le correspondant de Barcelone qui nous a renseigné sur la situation des diverses fractions du parti révolutionnaire. Ce document est relatif aux événements d'Alcoy et contient l'exposé des causes qui auraient amené ces événements, ainsi que l'histoire des faits, d'après le comité fédéral internationaliste qui, justement, réside à Alcoy. Nous croyons devoir le mettre sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes de la situation de ce malheureux pays. Cette audacieuse justification des atrocités d'Alcoy permet d'apprécier à la fois et les gens qui aiment l'internationale et la félicité que la République promet à l'Espagne:

Aux travailleurs,

En présence de la conduite des ministres de la République, en présence des calomnies de la presse de toutes les nuances, et en présence des insultes de toute la classe moyenne en général, il n'est pas possible que le silence soit notre réponse, encore moins avec le crédit autorisé à tant de faussetés et à tant de relations inouïes des événements d'Alcoy.

Nous ne prétendons pas nonobstant nous justifier devant la bourgeoisie, parce que nous comprenons l'impossibilité, puisque nos exploiteurs ne raisonnent pas quand il s'agit de leurs intérêts et qu'ils ne seront plus satisfaits que par l'impossible destruction de notre association.

Nous n'aspirons pas non plus à démontrer ce qu'a d'odieux et d'inqualifiable la conduite des républicains fédéraux; nous avions prévu ces faits depuis longtemps, et par conséquent, ils ne nous étonnent ni ne nous surprennent.

Nous ne voyons pas non plus la nécessité de prouver à nos compagnons de l'Association que notre conduite à Alcoy, comme partout, répond à la dignité de notre conscience et au chemin que nous nous sommes tracé d'avance relativement à nos droits et à nos libertés.

Nous désirons uniquement que ces ouvriers qui ne participent pas à notre association, qui jusqu'à présent ont eu un bandeau sur les yeux et ne connaissent pas leurs intérêts, sachent la vérité des faits et jugent impartialement leurs résultats.

Quand le parti républicain était dans l'opposition, par la bouche de ses propagandistes comme par ses organes dans la presse, il séduisait et caressait les travailleurs, les assurant que par la forme politique républicaine fédérale la pratique des droits individuels serait complètement garantie. Nous répondîmes toujours que la reconnaissance par eux du principe d'autorité nous faisait comprendre que leurs promesses étaient menteuses, et que la persuasion de la mission hautement conservatrice de tout gouvernement, comme qu'il s'appelle, nous donnait la conviction que, tout au contraire, les droits individuels devaient être mis en péril par les républicains fédéraux comme ils l'avaient été par les agents réactionnaires de Sagasta. Les faits sont venus nous donner raison, avec cette différence même que le gouvernement actuel a été plus imprudent et plus scandaleux que celui de ce ministre.

A Paradas, une grève d'ouvriers de la campagne s'était déclarée, et elle était sur le point de triompher, lorsque la classe moyenne soutenue par l'alcade, et prenant la calomnie pour arme, assaillit le local du comité, détruisit tout ce qui se trouvait dedans et le ferma, malgré les preuves que la conduite de l'association était justement le contraire de celle que lui reprochait l'alcade, présentées au gouvernement de la province par une commission d'ouvriers. Le local continua à être fermé, et le gouvernement, avec de mauvais procédés et peu d'éducation, refusa d'entendre la commission.

A Carmona, en conséquence de la grève des travailleurs agriculteurs, des bourgeois se rendirent à Malaga, en quête d'ouvriers, disant que les bras manquaient à Carmona. Les ouvriers résolurent alors de faire part de la situation à leurs compagnons des environs, et pour cela, envoyèrent différentes commissions. L'alcade alors donna des armes aux salariés qui étaient sous ses ordres, avec l'ordre de rechercher les individus qui faisaient partie de ces commissions, et pendant que ces mercenaires accomplissaient ses ordres, l'alcade, accompagné des conseillers municipaux, attaquait le local de la société, enfonçait la porte, pénétrait dans la maison, détruisait les meubles, dispersant l'argent et les documents qu'ils contenaient. Le résultat fut l'emprisonnement de quarante-deux travailleurs et la fermeture définitive du local de l'Association.

Dans Séville, les autorités, prenant prétexte des répugnantes et ambitieuses luttes intestines du parti républicain, arrêtent et persécutent les ouvriers internationalistes qui ne se mêlent en rien dans de telles misères.

A San Lucar de Barrameda, l'alcade, pour seconder les plans d'exploitation de la bourgeoisie, ferme le local de l'Association et provoque les colères des ouvriers par ses menaces et ses attaques aux droits individuels. Des commissions s'en furent réclamer auprès du ministre de l'intérieur pour qu'il leur rendît l'exercice de leur droit et rouvrît le local si arbitrairement fermé. M. Pi le leur promit, mais avant d'accomplir sa promesse, il se procura une interpellation dans le congrès, et répondit d'une façon qui lui permit d'agir différemment. Pour cette raison, ayant la conviction que la conduite du gouvernement obéissait à du plan de proscription de notre Association, les ouvriers de San Lucar destituèrent les autorités locales et les remplacèrent par d'autres qui leur permirent de rouvrir le local de l'Association.

A Valence on arrêta et maltraita les hommes chargés des travaux administratifs de la grève, l'on défendit les réunions bien qu'elles fussent autorisées par le gouverneur et une partie de la milice se convertit en police secrète pour arrêter les ouvriers qui commettaient le délit de se déclarer en grève.

Au Vito, les travailleurs se déclarent en grève, et bien qu'ils ne fassent pas partie de l'Internationale, leurs réunions pacifiques sont dissoutes et ils sont menacés par l'autorité.

A Jerez, le local de l'Association des boulangers et des agriculteurs fut envahi par l'autorité qui s'empara des papiers, ce qui produisit une indignation générale qui alla jusqu'au point d'obliger à démettre les autorités qui, si cyniquement, avaient provoqué un conflit qui ne fut évité que par ce moyen.

A Palma de Mallorca, l'alcade se présentait aux réunions, et, quand un internationaliste prétendait parler, il le lui défendait, par la seule raison qu'il ne pensait pas comme lui, et, sans doute, avec l'intention de provoquer quelques funestes événements.

Enfin à Alcoy, il se déclare une grève générale de tous les métiers qui demandaient une augmentation de la journée et une réduction des heures de travail. L'alcade, qui connaissait parfaitement l'objet de la grève, donna l'assurance qu'il resterait neutre afin que les ouvriers et les patrons pussent s'entendre librement.

Le même jour, et en conséquence de conférences avec quelques fabricants, l'alcade publia un écrit que nous ne pouvons pas reproduire, insultant et calomniant pour les ouvriers, se mettant ainsi du côté de quelques fabricants, supprimant le droit et la liberté des grévistes et provoquant les conflits.

Sans perdre de temps, les ouvriers d'Alcoy, surpris d'un semblable changement, aussi brusque qu'inqualifiable, nommèrent une commission pour aller déclarer à l'ayuntamiento que s'il n'était pas disposé à conserver la neutralité dans les pacifiques matières de la grève comme il l'avait manifesté et promis, le meilleur moyen d'éviter un conflit était de donner sa démission, et que l'incompréhensible conduite de l'autorité avait produit une grande et inévitable effervescence.

Les raisons et les explications de la situation que donna la commission furent inutiles; puis, au moment où elle se disposait à franchir les portes de la maison consistoriale, les employés de l'autorité tirent une décharge blessant et assassinant plusieurs travailleurs qui passaient pacifiquement sur la place de la République.

Les provocateurs, en possession des points stratégiques de la dite place, continuèrent un feu meurtrier contre le peuple désarmé, qui, dans la nécessité de repousser la force par la force, courut chercher des armes pour répondre à une si brutale agression.

La lutte dura vingt heures. Beaucoup de travailleurs sont morts en défendant leurs droits, foulés aux pieds par les républicains fédéraux, et quelques autres ne pourront plus travailler par suite de leurs blessures. Il ne nous est pas possible cependant de préciser le nombre des uns et des autres. Il peut être calculé qu'il n'y en aura pas plus de dix entre morts et blessés.

Parmi les provocateurs, le nombre des tués et des blessés ne dépasse pas quinze, et tous pendant le combat. Après la prise des points où ils s'étaient retranchés, il ne fut pas dirigé la plus petite insulte contre ceux qui avaient pris les armes contre le peuple.

Des mesures extrêmes furent prises relativement à cinq ou six édifices, mais seulement parce qu'il en partait un feu nourri contre les travailleurs.

Les personnes et les propriétés ont été respectées, et on aurait eu à regretter la perte de moins d'existences humaines si l'alcade Albors, en déclarant qu'il se rendait, n'avait amené la mort de ceux qui pénétrèrent dans l'ayuntamiento, croyant que ces paroles étaient sincères. Et cette fois encore l'alcade n'aurait pas été victime de la juste indignation populaire, si, au moment de tomber au pouvoir du peuple, il n'avait fait usage de son revolver et tiré deux coups sur ceux qui s'approchaient de lui.

Les personnes jetées du haut des balcons, les prêtres pendus aux lanternes, les hommes enduits de pétrole et assassinés à coups de fusil dans leur fuite, les têtes de gardes civils coupées et promenées par les rues, l'incendie prémédité des édifices, l'incendie et la destruction de la maison de l'ayuntamiento, le viol de filles innocentes, tous ces contes sont d'horribles calomnies dignes seulement de la langue d'un ministre de la classe moyenne et de la presse bourgeoise qui de tout cela sans doute se sentent capables.

Les prétendues violences ou la pression exercées sur les principaux contribuables pour qu'ils fassent retomber la responsabilité des faits sur les autorités et déclarent que la conduite des travailleurs avait été aussi digne que les circonstances le permettaient, sont d'autres mensonges, puisqu'ils l'ont fait librement et spontanément, sans aucune pression violente.

Nous protestons contre les calomnies lancées sur nous dans le congrès; nous protestons également contre celles que la presse a publiées et, quoique nous soyons les premiers à nous lamenter de la nécessité de ces catastrophes, nous l'avons dit et nous le répétons, dans le chemin des violences, le seul responsable est celui qui fait le premier pas.

Comme internationaux, nous ne cesserons de répéter: Nous n'avons rien de commun avec les partis politiques, et par conséquent aucune participation ne nous échoit dans leurs misères ni dans leurs luttes; mais, comme hommes, nous sommes disposés à défendre nos droits de toutes nos forces toutes les fois qu'ils seront attaqués par qui que ce soit.

Nous savons mieux que personne que le moment de réaliser nos aspirations n'est pas arrivé, et par conséquent nous ne nous séparerons pas de notre propagande et de notre organisation. Que ceci serve de réponse à ces débiles et fiévreuses imaginations qui ne rêvent que conspirations et insurrections internationalistes. Mais, nous le répétons, la conduite des travailleurs d'Alcoy sera l'exemple que nous nous proposons de suivre toutes les fois que la pratique de nos droits individuels deviendra impossible par suite des abus des autorités.

Ici, nous devrions conclure, mais la conduite de quelques ministres et de la presse, et surtout de la presse républicaine, à l'exception de la *Justicia federal*, nous suggère quelques pensées.

Ces travailleurs que vous calomniez aujourd'hui sont les mêmes qu'il y a quelque temps vous aduliez et excitiez à la rébellion quand le résultat en pouvait être l'amélioration de votre position particulière.

Ces travailleurs que vous appelez vandales et assassins sont les mêmes à qui vous déclariez que devant les attaques aux droits individuels, le droit d'insurrection était légitime, sans penser que quelque jour vous seriez vous-mêmes des réactionnaires, qui justifierez par votre conduite la conduite de Sagasta.

Ces travailleurs que vous calomniez aujourd'hui sont les mêmes qu'un jour vous considériez comme la partie la plus pure de la société, avec la différence que vous considériez la conduite du travailleur en vous plaçant au point de vue de votre précaire situation, avec votre estomac vide et qu'aujourd'hui vous le faites de votre haute et satisfaisante position.

Mais c'est précisément parce qu'ils le savent bien, que les ouvriers font peu de cas des noms et des promesses; seulement ils espèrent et ils jugent la conduite et les faits des hommes et des collectivités. Quand ils sont réactionnaires, ils protestent comme aujourd'hui nous protestons contre les atteintes à la liberté et au droit et les calomnies des ministres et de la presse du parti républicain.

Alcoy, 14 juillet 1873.

La Commission Fédérale de la région espagnole de l'Association Internationale des travailleurs.

(*Gazette de France.*)

L'AFFAIRE BAZAINE.

Nous continuons à emprunter au *Progrès de l'Oise*, journal qui se publie à Compiègne, les informations sur les préliminaires de l'affaire Bazaine:

Samedi, à onze heures du matin, on a reçu, à Compiègne, des ordres qui désignent le nouveau théâtre construit en 1868 par M. Ancellet, alors architecte du palais, pour prétoire du procès du maréchal Bazaine.

A partir de ce moment, M. Laffolye, architecte actuel, et M. Brissot, régisseur du palais, ont pris des mesures pour l'exécution de ces ordres venus du ministère de la guerre.

Pendant que M. Brissot dispose les appartements des membres du conseil et des témoins, M. Laffolye, sans perdre une minute, fait compléter les travaux indispensables pour la tenue des audiences.

Les entrepreneurs se sont mis à l'œuvre immédiatement pour établir un plancher qui doit venir de plain-pied de la loge qui était destinée à l'empereur avec la scène, où se trouvera le tribunal.

Ainsi, comme à Versailles, pour la tribune du président de l'Assemblée, le siège de la justice militaire s'élèvera sur la partie de la scène qui correspond un peu derrière les avant-scènes.

Le maréchal Bazaine occupera une enceinte sous les colonnes de l'avant-scène de gauche, c'est-à-dire à la droite du tribunal.

En regard, sous l'avant-scène de droite, sera le ministère public.

Tout le parterre, qui sera de plain-pied avec la première marche du tribunal, sera réservé aux témoins, qui sont au nombre de 272.

Le public ne pourra pénétrer dans cette partie du prétoire, et des couloirs spéciaux indiqueront aux assistants les places qu'ils devront occuper.

Les premières loges seront réservées pour les billets.

Les sténographes et les reporters des journaux auront une loge spéciale pour la reproduction des débats.

Les deuxièmes galeries seront probablement complètement fermées.

Le couloir circulaire qui entoure la salle au rez-de-chaussée sera divisé en trois parties; l'une, celle de gauche, sera réservée, avec les petites chambres qui y communiquent, pour l'accusé. Celle du milieu pour la communication du public, et celle de gauche pour le greffe.

Le tribunal, comme nous venons de le dire, n'occupera que la partie de la scène qui s'avance vers la rampe. Une cloison le séparera de la partie supérieure et formera par derrière une immense salle de Pas-Perdus destinée aux membres du conseil. Les chambres qui se trouvent derrière, et qui étaient originairement destinées aux loges des acteurs, serviront de salles de délibérations.

Nous avons dit dans un précédent article que la salle, sauf les peintures et les dorures, était complètement achevée. Nous devons ajouter qu'il y manque des parties essentielles auxquelles on va pourvoir. Ainsi la balustrade des premières loges n'était pas faite. On se met à l'œuvre pour la mettre en place.

Un immense échafaudage existe encore sous le plafond où se fait la partie décorative. Cet échafaudage disparaîtra lorsqu'on aura mis à jour la calotte du milieu, qui doit distribuer le jour dans toute la salle.

Un sculpteur-décorateur, M. Perrin, de la rue du Cherche-Midi, qui avait interrompu ses travaux artistiques au moment de la guerre, en 1870, complète sa décoration de moulures et de rondes-bosses en carton-pierre.

Nous venons de dire que l'habile architecte, M. Lafoye, disposait avec la plus louable activité les travaux d'appropriation du théâtre en prétoire de conseil de guerre; ajoutons que M. Brissot déploie également tout son zèle pour loger le nombre considérable de personnes qui doivent figurer dans ce procès.

M. le duc d'Aumale occupera les appartements dits des princes, occupés autrefois successivement par le duc d'Orléans, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, les grands personnages qui sont venus rendre visite à l'empereur, tels que le roi d'Italie, le roi de Prusse et le roi de Hollande, et enfin, en dernier lieu, pendant l'occupation ennemie, le prince de Saxe et le général de Manteuffel.

Ces appartements forment, à gauche de la cour d'honneur, le premier étage, et sont de plain-pied avec la terrasse du parc.

Les grands appartements qui font face à la grande avenue des Beaux-Monts seront réservés et serviront pour ainsi dire de terrain neutre avec les logements destinés au maréchal Bazaine, lequel occupera à gauche de la terrasse le corps de logis en retour d'équerre, qui lie les anciens appartements de l'impératrice et du prince impérial avec l'ancienne salle de théâtre.

On laisserait au maréchal pour se promener la partie de terrasse qui domine le berceau, à peu près depuis la statue de Lion jusqu'à celle d'Argus, près de la grille au-dessus de la Porte Chapelle.

Les membres du conseil de guerre occuperont les appartements qui sont à droite et à gauche de la cour d'honneur.

M. le maréchal Mac Mahon aura également un pied-à-terre dans l'appartement situé près de la salle des gardes, entre la cour d'honneur et la cour de la régie.

M. le général Pourcet occupe un appartement sur la place du Château, dans l'aile gauche.

Non loin de lui doit être logé, mais plus près de la rue d'Ulm, le général Zentz, commandant la subdivision de l'Oise.

M. Renault, préfet de police de la Seine, habitera également le palais.

Nous aurons en outre une brigade de 50 agents de police, dont 10 logeront au château et 40 en ville.

En attendant, les postes et les plantons sont tenus par les militaires du 11e de ligne.

Ce procès, qui va donner au palais de notre ville, "déjà chargé d'un grand destin," comme aurait dit Théophile Gautier, une page historique de plus, ce procès apporte déjà une certaine agitation dans nos murs. On y cherche des abris, des logements, et même des hôtels. Quoique le maréchal accusé ne doive être transféré ici que vers le 10 septembre, la maréchale sa femme a déjà retenu l'hôtel de M. de Thuisy, rue des Domeliers. Un des aides-de-camp du maréchal, M. de Mornay, le cousin de notre honorable député de l'Oise, a loué aussi une maison bourgeoise.

Des journalistes de Paris, plus modestes, se sont assuré des chambres en ville pendant le temps du procès.

Si maintenant nous en revenons au parc, qui pourrait être fermé au public, jamais il n'a été ni plus beau ni mieux entretenu. On reconstruit les escaliers en vétusté, on fait la toilette aux statues, on lave les lions, on restaure les sphynx, on les rend dignes en un mot de recevoir d'illustres visiteurs. Quant aux massifs de fleurs, ils sont magnifiques, et l'avenue qui va de la pelouse à la terrasse est dans une parure splendide.

LE PROCÈS BAZAINE.—Mme Bazaine doit se rendre à Compiègne, avec Me Lachaud, pour y choisir un appartement qu'elle occupera pendant la durée du procès de son mari.

Celui-ci sera transféré à Compiègne le 10 septembre. Il y restera donc vingt-six jours avant l'ouverture de son procès.

Sa prison se composera de trois pièces, dont une antichambre, une chambre à coucher et un salon servant de salle à manger. Ces deux pièces sont fort simplement mais fort convenablement meublées en reps rouge.

Le maréchal y apportera son bureau, qu'il avait obtenu déjà l'autorisation de conserver à Versailles.

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS EN FRANCE.

(*Extrait du Pays.*)

L'influence du gouvernement réparateur du 24 mai commence à se faire sentir sur le terrain électoral. C'est du moins ce que nous laissent voir les élections qui ont eu lieu le 10 août pour le remplacement de conseillers d'arrondissement ou de conseillers généraux. Les radicaux, habitués sous M. Thiers aux succès électoraux, grâce au concours que l'administration leur prêtait, commencent à subir des échecs. Presque partout nous voyons des candidats conservateurs se mettre sur les rangs, et dimanche, même dans les cantons où ces derniers ont été en minorité, ils ont encore obtenu un nombre de suffrages qui indique le réveil du parti de l'ordre.

Quand on veut bien se rappeler les succès des radicaux sous l'administration de M. Thiers, et tout ce qui a été fait pour désorganiser le parti conservateur, il n'y a pas lieu d'être mécontent des élections, elles sont une espérance pour l'avenir.

Il ne faut pas oublier que les conseils municipaux, et les maires actuellement en fonctions, ont été élus au moment où on pouvait craindre en province le triomphe de la Commune. M. Thiers, qui déjà à ce moment préparait son gouvernement personnel, avait choisi cette époque pour les élections municipales avec la conviction que le parti conservateur n'oserait pas lutter sur le terrain électoral. Il savait combien malheureusement pour eux les conservateurs sont timides et combien ils redoutent les menaces de la démagogie. Il aurait fallu que les conservateurs, appuyés sur le gouvernement, se réunissent pour les élections municipales et éliminassent ainsi les hommes de désordre.

Ce n'était précisément pas ce que désirait le gouvernement d'alors. Lorsque dans des départements il existe des conseils généraux et des conseils municipaux dans lesquels les radicaux ont la majorité, on serait injuste si on ne se montrait pas satisfait en voyant les conservateurs prêts à recommencer une lutte sérieuse sur le terrain électoral et à reprendre les postes qu'ils ont laissé envahir par les radicaux.

A Lyon il était bien probable que les candidats au conseil général et au conseil d'arrondissement, patronnés par la rue Grôlée et ayant accepté le mandat impératif, seraient élus, mais les radicaux n'ont pas à se féliciter beaucoup de ces succès.

Sur 6,470 électeurs inscrits pour l'élection au conseil général, le candidat radical, M. Ballue, a obtenu 2,313 voix, c'est-à-dire celles d'un peu plus du tiers des électeurs inscrits; comme les radicaux se rendent tous au scrutin avec une exactitude dont on ne saurait trop les louer, on voit qu'à Lyon même ils sont en minorité.

Si le candidat conservateur n'avait pas pris, au dernier moment, la qualité de candidat républicain conservateur, ce qui lui a aliéné un grand nombre de suffrages, il aurait pu l'emporter sur le candidat radical.

Dans l'élection d'un conseiller d'arrondissement, il n'y avait pas de candidat conservateur, le candidat radical a passé avec 5,297 voix sur 10,066 électeurs.

Dans le Gard, le candidat républicain inscrit a été élu par 1,650 voix contre 1,305 données au candidat légitimiste.

Dans des départements où les révolutionnaires avaient eu tant d'influence, cet échec du candidat conservateur peut être considéré comme un véritable succès.

Dans Seine-et-Marne, et dans les Ardennes, les candidats conservateurs ont été élus. A Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône, la liste conservatrice a passé tout entière dans les élections au conseil municipal.

On voit que les conservateurs peuvent être satisfaits de ces élections.

Tout le monde sait que les listes électorales, notamment à Lyon, ne sont pas des plus régulières. Lorsque les listes auront été révisées et que l'administration sera débarrassée des révolutionnaires que M. Thiers y avait introduits ou maintenus, tout fait prévoir que le parti conservateur reprendra dans les élections la force que le gouvernement précédent avait cherché à lui enlever.

ENCORE L'INDUSTRIEL ALSACIEN.

La *Patrie*, de Genève, reçoit, au sujet de la mesure qui vient de frapper l'*Industriel alsacien*, les informations suivantes datées de Paris, que nous reproduisons sous toutes réserves et que nous serons heureux de voir démentir:

"Je me trouvais hier dans une soirée où parmi les personnes présentes j'ai rencontré un très riche manufacturier de Mulhouse dont le nom est justement populaire en France. Suivant lui, l'interdiction qui frappe le journal de sa ville natale aurait une importance plus considérable que le public ne lui a accordée jusqu'à présent.

"La mesure matérielle qui a frappé l'*Industriel alsacien*, disait-il, est surtout grave, en ce sens qu'elle est due moins à un article annonçant l'arrivée de l'armée d'Algérie à Versailles dans le but d'un prochain coup d'Etat qu'on désirait de M. de Broglie à en déplaire à M. de Bismark.

"Le journal républicain et surtout très français qui se publiait à Mulhouse avait une attitude qui déplaisait fort dans les régions officielles de Berlin. En le frappant, le vice-président du conseil a fait un acte de complaisance dans le but de se concilier les sympathies de M. de Bismark au sujet des projets de restauration monarchique auxquels il s'intéresse en ce moment et qui se rattachent au voyage de M. le comte de Paris à Vienne.

"C'est donc un acte de pure courtoisie et qui acquiert encore plus d'importance si on le rapproche des récentes instructions transmises de Versailles à l'ambassade de France en Prusse.

"Ces instructions recommandent, en effet, de recevoir avec la plus extrême réserve et la plus grande froideur tous les Alsaciens ou Lorrains devenus sujets de S. M. l'empereur Guillaume et qui adresseraient des réclamations à l'ambassade française de Berlin. Elles insistent particulièrement aussi sur les ménagements que doivent garder tous les agents du gouvernement français en Allemagne pour ne jamais laisser percer dans leurs conversations avec des Alsaciens et des Lorrains la moindre allusion à un retour possible des provinces conquises à la France."

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

15juin—3m RICHARD HOMANN.

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

(Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots..............$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets seulement seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les marchés d'Europe, de sorte qu'il n'en restera que 30,000 pour les Etats-Unis où il en a été vendu 100,000 lors du troisième concert. Les billets sont divisés en dix coupons; on trouve sur le dos le plan et l'explication complète du tirage.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. Les numéros des billets seront tirés d'une roue par des enfants aveugles, et les lots seront tirés d'une autre roue.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à.....$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus. Tous les billets qui n'auront pas été vendus seront détruits, comme au premier et au deuxième concerts, et ne seront pas représentés au tirage.

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 demi billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 de billets à la fois.

Le succès sans exemple du troisième concert tombola, ainsi que l'accueil favorable fait au premier et au deuxième, assurent la vente rapide de tous les billets du quatrième, qui aura lieu, nous ne fixons, les rapports, le troisième, et dont les détails sont indiqués dans les circulaires que le bureau enverra gratis à toutes les personnes qui en demanderont.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Circulaires libres en [illegible] qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola.

Au Public Library Building, Louisville, Ky.

26 août—1an—mer., dim.

INSTITUTIONS.

Université de la Virginie.

DES ÉCOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES offrent des avantages spéciaux à ceux qui désirent acquérir une éducation scientifique complète et toutes les connaissances qui doivent avoir le professeur de sciences, l'ingénieur civil, l'ingénieur du minerai, l'architecte, le chimiste, le métallurgiste, le fermier, le droguiste, etc., et ceux qui désirent occuper des emplois publics, tels que le relevé des côtes, etc. La session s'ouvre le 1er octobre. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, Sec'y, P. O. University of Virginia, Va.

20 août—1m—mer,ven,dim

Université de la Virginie.

ÉCOLE DE MÉDECINE.

LA prochaine session (la quarante neuvième) commencera le 1er octobre et durera neuf mois, à l'expiration desquels l'élève studieux aura acquis toutes les connaissances qu'exigent la profession. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, sec'y of Faculty, P. O. University of Virginia, Va.

20 août—1m—mer,ven,dim

Ecole Classique et Commerciale,

123.......RUE CONTI.......123

L. A. de MONTLUZIN, Directeur.

Année Scolaire 1873-74.

Ouverture des classes, lundi 1er Sept. 1873

POUR tous renseignements s'adresser directement à l'institution; ou, par lettre, à M. L. A. de MONTLUZIN, N. O. P. O.

24 août—1m dim mer vend.

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle E. FITZGERALD, et occupant une spacieuse édifice dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent y finir, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 283, rue Bayou, près Claiborne. 31 août—1m

INSTITUTION A. CORDIER, POUR JEUNES GENS.

No. 252 rue Johnson, encoignure Quartier, au fiet de l'Esplanade.

LA réouverture de cet établissement aura lieu le LUNDI, 8 septembre prochain, à 8 heures du matin.

Le français, l'anglais et l'allemand y sont enseignés, ainsi que tout ce qui compose une solide instruction.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. AUG. LEICHER, à la Rotonde St. Louis, jusqu'au 4 septembre, et de ce jour à l'institution.

26 août—du 30 au 7

INSTITUTION DUREL,

91.......RUE BOURGOGNE.......91

Réouverture: LUNDI 1er Septembre.

LE Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. MM. R. Montgomery, Max Mayer, E. C. Durel, Alf. Durel, Mme Ve A. Wiltz, sont les professeurs attachés à l'enseignement.

L'Instruction en charge de l'Enseignement du Catéchisme. 28 août—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

104 ET 106, RUE BOURBON,

Entre St-Louis et Toulouse.

CETTE Institution, dirigée par Mme Marc Lefranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre. 24 août—1m

Ecoles Allemandes-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LES Directeurs de ces Ecoles favorablement connues ont l'honneur de prévenir le Public que la réouverture des Cours aura lieu le Lundi, 1er Septembre prochain, dans le bâtiment que l'Association vient d'acheter au No 93, rue Bourgogne, entre St Louis et Conti.

La consolidation dans un local situé plus au centre de la ville, de nos deux écoles des rues Royale et Commune, a été résolue en vue d'obtenir une plus grande uniformité dans l'enseignement des branches nécessaires pour l'admission des élèves à l'Ecole Supérieure Commerciale que notre Association se propose d'établir le plus tôt possible comme un complément de notre Ecole actuelle.

Nous appelons respectueusement l'attention des Parents sur ce point que, dans notre Ecole, les langues Française, Anglaise et Allemande sont enseignées avec le plus grand soin, et sans aucune augmentation de prix.

Outre ces trois langues, les études comprennent: l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, le Dessin, et les Ecritures Anglaise et Allemande.

Les prix, invariablement payables d'avance, varient, suivant le degré d'instruction des élèves de $2 à $3 par mois. 24 août—30f

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, lo 15 septembre, 1873. Quelques officiers du Collège se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St. Louis, Mis., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.

20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre

21août—4m

JEFFERSON ACADEMY,

43.......RUE BOURBON,.......43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-4, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

20 août 3 mois

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

sous l'habile direction de

M. J. W. BLACKMAN.

71 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nlle-Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.

Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités reconnues et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.

Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal.

W. S. MITCHELL, Administrateur.

31 juil—1m

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour lever des plans, des cartes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Bâton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domesticques	200 00
Blanchissage	20 00
Chauffage et éclairage	20 00
Livres, papier, etc.	20 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	50 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

20 mai—6m

Mme LEONCE, DOCTEUR ASTROLOGISTE, venant de Paris,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 272, entre Howard & Villeré.

Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Ecrire franco P. O. B. 1276, Nlle-Orléans, Le.

15 juin—3 m.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessus du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de cent piastres et davantage; elle émet des certificats de dépôt pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an. T. D. VAN HORN, Caissier.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

SUCCESSEURS DETADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de six pour cent.

C. D. STURDEVANT, A. PAILLET.

Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 1er étage, maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant, ou protoxide d'azote.

sept—SP PPMaJ R

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un râtelier de DENTS de la machine supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 1 nov—1an

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale.

Le Dr. A. DUFRENON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail consciencieux.

23 fév—1an

Révolution! Révolution! LES DENTS!

$8.......les Entières.......8

—Prix ordinaire $20.—

LE DR. GEO. P. MALONEY, No 138 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Entières à $8.00, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 16fév—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61

NOUVELLE-ORLÉANS.

20 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 13 rue Dumaine.

22 oct—1an Mys

AUGUSTE COUTURIE,

30.......Rue de la Vieille-Levée.......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1868, 1863, 1848, 1858 et S. O. P.

Vins Rouges de Ladon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

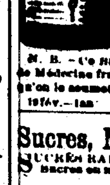

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tout le pays.

19fév—1an

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—sucre en pains, coupés, sucres en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marqués "Orléans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

5 avril—1an

E. DECHAMPS,

No. 98, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente des CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

21 nov—1an 47

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street, NEW-YORK,

Seuls Agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

C. 1a—1an—Maris 128 rue Gravier.

APPAREIL PERFECTIONNE —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No. 2 du Triangle Building et No. 212 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,

Sav—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste.

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions à la portée très faciles. 5 juin—3m

PIERRE DUFORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que, depuis le 1er mars son établissement a été transféré au No 25 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouvera chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour convois, cabriolets, cercueils, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co. de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs cérémonies, lui appartient. 18 fév—1an

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible].

APPARTENANT À MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix supérieur de Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE,

Marchand-Commissionnaire,

No 41, rue Union.

3 juin—1an

DIVERS.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont été dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision émanée du Ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en conséquence de la demande qu'ils en feront, il leur sera adressé, par retour du courrier, une formule de déclaration qu'ils signeront, au Consulat, visée par le Consul de France, en y ajoutant leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera délivré ensuite revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—3m

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

nettoie les glaces d'un [illegible]. Faites en l'essai.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'égratignures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau d'une manière salutaire.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau, du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de meilleur pour les [illegible] les ongles, les mains, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer, sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,

20 PARK PLACE, N. Y.

7 août—3m—vdm

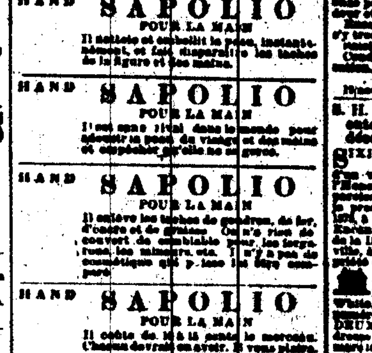

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 108 de la rue Carondelet.

FABRICANTS DE SOIES circulaires pour les scies à foudre, scies circulaires à fausses dents, de Spaulding; scies de travers et verticales, et toutes espèces de Scies.

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines. Rondes en cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, divisées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. 8mai—1an—VeC

ATTENTION! Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 84, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIE, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jouvelles de marine et de théâtre, les veaux de qualité supérieure, Savon de laitue extra à 25 cts. le pain. L'incomparable Poudre de Riz de St. José. Un lot de Cosmétique sans pareille. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que la COLD CREAM racine

$5,000 à celui qui prouverait ... [illegible]

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans. Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7 nov—1an—D M V

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKE,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. H. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

25 Natchez Street.

9 août—3m M y s V&C

Cigares, Tabacs

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,

11 déc—1andpo Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

14 mars—1an Nouvelle-Orléans.

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

207.......Chartres Street.......207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Noces, Baptêmes, Gâteaux et Pyramides pour banquets.

Bonbons fins assortis, Fruits glacés, cristallisés, Sucs et Cornets pour baptêmes. Un choix de Confitures des meilleures [illegible] pour les plus modernes. 21 nov—1an

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et Eaux-de-vie diverses. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

HES. LABOUISSE vs CORNELIUS KELLER.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1,168—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par les numéros Dix-neuf et Vingt, dans l'îlot numéro Cinquante-six, compris entre la rue Mandeville, Girod (aujourd'hui Villeré), Marigny et St. Jean Baptiste (aujourd'hui Robertson), suivant plan dressé par Jos. Pilié, et secrétaire, déposé en l'étude de 1833 et déposé en l'étude de ... de la date du 30 mai 183- et mesurant chacun trente quatre pieds six pouces sur la rue Girod (ou Villeré), sur cent soixante pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

3 sept—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Meullor vs. H. Smith et J. Sandreck.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,380—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatre octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 194 (19), à l'angle des rues St-Antoine et Girod, dans l'îlot borné par les rues Girod, Annette, St-Antoine et St Jean Baptiste. Le dit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt-huit pieds de face à la rue Girod.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur H. Smith au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. Kuntzel, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, inscrit au Bureau des Aliénations, au Livre 100, folio 196.

2. Un terrain situé dans le même district, dans l'îlot numéro vingt-neuf, (29) borné par les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, mesurant (le dit terrain) quarante-sept pieds cinq pouces de face à la rue Bagatelle sur quatre vingt dix huit pieds de profondeur, entre parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur H. Smith au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Maccket, suivant acte au rapport d'A Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 24 janvier 1872, inscrit au Bureau des Aliénations au Livre 102, folio 709.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

3 sept—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1,882—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues de Chartres, Bienville, Decatur (autrefois de la Vieille-Levée) et de la Douane. Le dit terrain, formant l'angle Nord du dit îlot, mesure vingt et un pieds onze pouces sept lignes de face à la rue de Chartres, sur quatre vingt-quinze pieds un pouce et trois huitièmes de ligne de profondeur et face à la dite rue Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

21août—3f Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Isaacks, décédé.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 1,229—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt trois septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot No [illegible], borné par les rues du Canal, White, Bienville et de la Douane, désignés par les numéros TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, daté du 31 mars 1868, déposé en l'étude de [illegible] Magner, et dernièrement déposé chez le[illegible]. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent soixante-dix pieds. Le No TRENTE-TROIS forme l'angle des rues du Canal et White.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de N. B. Trist, notaire public en cette ville en date du 19 juillet 1872, portant vente de la dite propriété par Robert Clark à J. M. Isaacks.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

24août—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

RENE DUMESTRE vs. EUGENE NEYRAT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 4,86—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit (8) septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le droit du défendeur à l'occupation jusqu'au 30 septembre 1874, du premier étage de la maison située No. 33, rue de Chartres, entre celles Bienville et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, avec le droit d'usage en commun du [illegible] dans la dite maison.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

27 août—3f Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA, décédée.

DEUXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans — No 35,4—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 août 1873, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

1o Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Johnson, Derbigny, de l'Hôpital, du Quartier et Galvez, désignée par le numéro trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 9 mars 1857, et mesurant trente et un pieds de face à la rue Johnson, sur cent vingt pieds de profondeur, par la ligne du côté de la rue de l'Hôpital et quatre vingt-dix pieds onze pouces six lignes de profondeur sur l'autre ligne de séparation, vingt-quatre pieds cinq pouces sur la ligne du "Vieux Chemin des Lépreux," et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne parallèle à la rue Johnson.

2o Une autre portion de terre, située dans le même district et îlot, et contiguë à celle ci-dessus décrite, mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur quatre-vingt-onze pieds de profondeur, désignée par le numéro quatre, ainsi que la partie du terrain et d-dans décrits et de l'autre côté par la portion désignée par le numéro Quatre, d'après le croquis annexé à un acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 14 mai 1871.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu Thomas Killelea de James Killelea, suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, et devant notaire public en cette ville, en date du 4 août 1870.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix payable comptant et la moitié en deux sommes d'égal montant, à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date des billets à fournir et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les honoraires d'avocat à cinq pour cent en cas de poursuite.

W. P. HARPER,

20 août—3f Shérif de la paroisse d'Orléans.

A trois mille lieues d'ici, dans une autre hémisphère, coule la source de Seltz. Vous pouvez en avoir l'équivalent dans toutes les pharmacies d'Amérique, le mettre dans votre poche et le porter jusqu'au bout du monde si vous le voulez.

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT.

est la fontaine vivante de la santé sous la forme d'une poudre susceptible d'être changée, en une minute, en un *fac simile* du liquide de la source. La personne armée de cet antidote peut braver tous les climats et tous les changements atmosphériques. Il est incomparablement efficace dans les cas de fièvres de marais, maux d'estomac, affections nerveuses, abattements, maux de tête, bile, nausées et constipation.

A vendre chez tous les pharmaciens.

3 sept—12 V et C

JULIUS LOEFFLER,

48.......RUE ROYALE.......48

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de réformer et refaire les anciennes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 26fév—1an

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

155 rue des Remparts, entre Ste-Pierre et Orléans.

MME H. BAUDET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et pratiquant en Louisiane depuis 17 ans, informe respectueusement le public qu'elle vaccine régulièrement tous les jours à 11 heures.

Mme Baudet profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de louer et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit en pension les dames qui désirent s'y faire soigner.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUDET.

16 mars—1an mer ven dim

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans son bureau et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, et à 6 mois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO—Ed. Emery, Encanteur—JEUDI, le 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, No 45, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

500 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment complet de marchandises pour hommes, femmes et enfants.

Aussi—Une Facture de Bottes et Maloffs qui sera vendue sans réserve.

Conditions—Comptant. 3 sept—

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui MERCREDI, 3 septembre 1873, à 11 heures du matin, sur la Levée, entre les rues Julia et Girod, pour le compte de qui il appartiendra—

200 bottes de foin, plus ou moins.

Au débarquement de barges.

Conditions—Comptant. 3 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix, nus et améliorés, dans les rues Esplanade, Quartier, Broad et Ste. Anne—Pour sortir la succession d'Antoine Faivre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureaux: No 17 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 6 septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, à l'effet de sortir la succession d'Antoine Faivre, et pour d'autres intérêts. Il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, qui sont de prix:

1o Cet Emplacement de choix, pour le commerce et demeure—situé dans l'îlot compris entre la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Broad et Rocheblave. Le terrain a, en tout, 160 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 112 pieds 11 pouces 7 lignes de face au Chemin du Bayou, 21 pieds de face à la rue Tonti et de face à la rue Rocheblave, et à travers l'îlot, sur la ligne qui s'étend vers la rue Broad.

2o La maison basse, en bois, ayant 2 chambres et terrain ayant 2 chambres, cuisine, etc. situés dans la rue Quartier et Tonti. Le terrain a 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur 48 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur.

3o Quatre terrains situés dans l'îlot compris entre les rues Broad, Dauphine, Lafayette et Aubry, Nos. 5, 9, 10 et 12. Les terrains Nos. 5, 9 et 10 ont chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Broad, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No. 12 forme l'angle des rues Broad et Aubry. Le terrain No 12 a 34 pieds de face au passage Romaillet, sur 120 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur, près des rues de la rue Dumaine. Le terrain est élevé.

4o La maison en brique, basse, et quatre grands terrains dans l'îlot compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Rampart et Alexandre. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 11, 12 et 13: ils ont chacun 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 122 pieds de profondeur. Le terrain No. 13 forme l'angle des rues Ste-Anne et Napoléon. La maison a 4 chambres, galerie, cabinet, cuisine, cours, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque, à pour cent d'intérêt, à pour cent (honoraires d'avocat), assurances et toutes les garanties habituelles. Les acquéreurs devront payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes de 1873.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant A. Dreyfus, notaire public.

24 août—30 sept doc.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.

—Également—

1 caisse Marchandises sèches assorties, avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy, encanteur—Salle d'encan au No 32 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 3 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu:

Un lots Marchandises sèches assorties et Lingerie.

—Également—

1 caisse Marchandises sèches assorties.

Conditions à la vente. 2 sept

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau: encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 4 septembre 1873, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Bienville encoignure St. Jean, près de l'église de Notre Dame de Lourdes (?)—

La vacherie de Joseph Delord, comprenant—15 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux.

1 Taureau jeune.

1 bon cheval.

Ensemble avec, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Au-dessous de $25, comptant; et au-dessus de $25, en un de crédit, avec billets endossés pour place à la satisfaction du vendeur.

3 sept

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., encanteurs, Nos 27 et 29 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et JEUDIS, il sera vendu—Marchandises Sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie.

Les SAMEDIS,

Linge, Chapeaux et Lingerie.

13 juin—6m—12f

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

Presses à coton, à main, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties de moulin, peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons remplir tous les ordres.

ERNEST & CO, agents généraux,

No 150, rue de la Commune,

Nvrvil—6m Nlle-Orléans, Louisiane.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Commune, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.

SIXIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie	255,307 90	
" de mer	79,256 65	
" de rivières	38,426 66	372,771 51
En moins,		
Primes non expirées	267,801 53	
" remboursées	613 66	268,414 99
Montant net des primes		104,156 95
En plus,		
Intérêt et loyer		22,940 75
Total		275,097 70
Pertes par incendie	65,249 59	
" sur mer	51,089 43	
" sur les rivières	28,108 66	
		174,507 07
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,063 19	
Frais de bureau	12,197 24	
Taxes	2,367 65	
Dépenses annuelles	3,164 16	
Réfaction (rebate)	13,181 52	
Profits et pertes	3,721 17	250,145 65
Bénéfice net		24,955
ACTIF:		
Fonds en caisse	119,835 46	
" en Europe	32,849 11	
" à New-York	4,977 36	157,661 95
Billets et effets à recevoir		661,888 19
Actions et bonds		135,739 19
Propriétés foncières		102,881 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		197,199 84
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		254,661 76
Total		1,509,897 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—3m

ETAT —DE— L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

130.......RUE DU CANAL.......130

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 130 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, première hypothèque sur propriété foncière non grevée, valant $600,000	$240,848 34
Prêts garantis par actions	3,330 00
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	17,000 00
Actions appartenant à la Compagnie	33,250 00
Bons à 30 des Etats-Unis	2,000 00
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt	30,440 42
Billets à recevoir	4,190 21
Stock souscrit et recouvrable	12,375 00
Primes en voie de recouvrement	2,690 22
Intérêt	3,401 21
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items	2,330 00
Montant au State National Bank	10,297 94
Montant entre les mains du Trésorier	3,120 00
	$364,282 35

PASSIF:

Réassurances, fonds de primes	$4,162 85
Billets courants non payés	294 15
	$4,456 00
Actif net	$359,826 35

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

D. H. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. HUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.

R. H. Taylor, Secrétaire.

B. F. Pursell, Trésorier.

Wm E. Stafford, Vice-Président.

Directeurs:

C. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.

[illegible], Nouvelle-Orléans.

W. G. Furman, Nouvelle-Orléans.

W. E. Hodges, Nouvelle-Orléans.

Jas. D. Hill, Nouvelle-Orléans.

J. F. Randolph, Nouvelle-Orléans.

Edward Ford, Nouvelle-Orléans.

Wm Hunsicker, Nouvelle-Orléans.

W. H. Stevens, Nouvelle-Orléans.

B. F. Pursell, Nouvelle-Orléans.

Wm. H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.

J. Matherne, Nouvelle-Orléans.

George M. Pinckard, Nouvelle-Orléans.

William G. James, Nouvelle-Orléans.

Wm. J. [illegible], Canada.

[illegible], Michigan.

Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.

Thos. M. Nelson, Chicago, Illinois.

23 juil—6m

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Sadde—CSP

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No 3 de la rue St-Pierre.

SECOND ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

Sur risques d'incendie	$83,489 30
" de rivières	3,234 70
" de mer	34,023 02
Total des primes	$97,348 02
Plus risques non expirés pour 1872	24,071 07
	$95,080 30
Moins, primes remboursées	1,082 65
Ne tant net des primes reçues	$74,142 46

Pertes payées dans la même période.

Sur risques d'incendie	$1,422 34
" de rivières	263 02
" de mer	24,330 12
Réduction (rebate)	4,357 09
Réassurances	1,263 63
Dépenses, taxes, etc., intérêt	4,585 07
Réservé pour les risques non expirés du 72	4,232 00
	$50,657 45
Bénéfice net	$21,486 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets par actions	$108,000 00
Primes en voie de recouvrement	6,132 42
Actions de banques et autres actions	32,850 00
Billets garantis par hypothèque	15,777 73
Billets garantis	25,177 72
Ameublement et installations de bureau	2,146 66
En caisse	20,065 62
Total de l'actif	$205,252 24

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

E. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. CHABOUL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS— Ville de la Nlle-Orléans.

Juré sous serment et signé par devant moi, ce 10 jour de juillet 1873.

ALF. DOMOCOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

E. M. Davis,	Jos. David,	H. Mounot,
A. Socola,	F. Jaubert,	A. Huber,
J. K. Gourdain,	J. J. Raine,	R. Dumestre,
N. A. Lissabeau,	G. L. Pavre,	R. Cambon,
Ernest Prayot,	V Battalora,	J. M. Mousseaux,
Jos. Mint,	P. Schoenacher,	D. Daley,
J. B. Bolert,	J. Houtbauer,	M. Lissenovich,
F. Gauche,	D. Hughes,	M. Burvia.

10 juil—1 m

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à celui:

Hommes	207
Femmes	48

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 130, soit:

Hommes	107
Femmes	23

Il a délivré 136 Bons de logement et 225 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, ce secours en espèces n'est été distribué que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $300, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'instruments de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 30 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications: renseignements, démarches, conduite aux bureaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but le bienfaisance pure l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites un effort en faveur de notre œuvre une active propagande. Que tout Français, en leur épargnant que leur pensée aille à leur connaissance, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,

H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,

A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,

4 juin 3m J. B. ROUIN.

Avis.

LES créanciers et les débiteurs de la succession de E. S. CONFIGNE, sont priés de se présenter, dans les délais qui suivent la publication de cet avis, au bureau des avocats de la succession.

MENDARD & CHIAPELLA,

No 3, rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1873.

27 août—23,30—6sep14.

L'Abeille d[illegible]

MERCREDI MA[illegible]

FEU[illegible]

LA MAISON[illegible]